

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement,
le transport, et les infrastructures
tenue le 21 octobre 2008, à 19h00
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Michael Applebaum, président de la commission, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
M. Edgar Rouleau, vice-président et maire de la cité de Dorval
M. Jean-François Cloutier, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine
M. Sylvain Lachance, conseiller de ville, Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Mme Ginette Marotte, conseillère de ville, Verdun
M. Campbell J. Stuart, maire de la ville de Montréal-Ouest

COMMISSAIRE ABSENTE :

Mme Lyn Thériault, mairesse, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

INVITÉ :

M. Alan DeSousa, membre du Comité exécutif, responsable du développement économique, du développement durable et de Montréal 2025, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
M. Roger Lachance, directeur, Direction de l'environnement et du développement durable
M. Pierre Gravel, chef de division, Division de la gestion des matières résiduelles

ASSISTANCE : 50 personnes

SUJET :

Le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012 – adoption des recommandations

1. Ouverture de l'assemblée

À 19h05, le président, M. Michael Applebaum, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue et demande aux membres de la commission de se présenter. Il mentionne la présence des représentants de la Direction de l'environnement et du développement durable, accompagnés des conseillers de la Division de la gestion des matières résiduelles qui ont contribué à la réalisation du plan. Il souligne le fait que la date pour l'adoption des recommandations ne pouvait être mieux choisie qu'en cette Semaine de la réduction des déchets.

M. Applebaum souligne la présence du porteur du dossier, M. Alan DeSousa, membre du comité exécutif, responsable du développement économique, du développement durable et de Montréal 2025 et maire de l'arrondissement de Saint-Laurent. Il mentionne aussi la présence d'un autre élu dans la salle : M. Steve Erdelyi, conseiller de la ville de Côte-Saint-Luc.

M. Applebaum rappelle que l'assemblée de ce soir est réservée à l'adoption des recommandations sur le projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles. Le président invite le porteur du dossier, M. Alan De Sousa à prendre la parole, s'il le souhaite, à ce moment-ci de l'assemblée.

M. De Sousa remercie d'abord la commission de l'énorme travail réalisé. Il mentionne qu'il a été présent à plusieurs des séances publiques, en mai et juin, et qu'il a été à l'écoute des discussions. Il remercie les citoyens et les organismes qui ont pris le temps de venir

faire valoir leurs points devant la commission. Il indique qu'une fois qu'elles auront été adoptées, les recommandations seront étudiées par le conseil et le comité exécutif qui verront à y donner les suites nécessaires, le plus rapidement possible.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Sylvain Lachance, appuyée par M. Edgar Rouleau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des 9,11 et 12 juin 2008

Sur une proposition de Mme Ginette Marotte, appuyée par M. Edgar Rouleau, les procès-verbaux des séances du 9, du 11 et du 12 juin 2008 sont adoptés à l'unanimité.

4. Le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012 – lecture et adoption des recommandations

Le président rappelle l'intérêt qu'a suscité la présentation du plan de gestion des matières résiduelles parmi la population. Il mentionne que la commission a recensé la présence de plus de 200 personnes aux séances publiques de la commission et que cinquante-six (56) citoyens et représentants d'organismes y sont intervenus soit pour présenter un mémoire ou faire part de leurs commentaires. Il indique qu'au total, trente (30) mémoires écrits ont été portés à l'attention et à l'analyse des membres de la commission et que tous ces mémoires sont versés et peuvent être consultés sur le site internet de la commission (www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

M. Applebaum précise que deux modifications ont été apportées au projet de recommandations tout juste avant la séance publique. Il s'agit de la R-18 où la dernière phrase doit se lire comme suit : *Cette grille sera soumise à l'analyse de la commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures* plutôt que *cette grille sera déposée, pour approbation*. La deuxième modification concerne la R-19, où les termes « qui aura été approuvée » sont supprimés.

Le président invite ensuite chacun de ses collègues membres de la commission à se partager la lecture des recommandations, en débutant par le vice-président de la commission, M. Edgar Rouleau.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR L'ENVIRONNEMENT, LE TRANSPORT ET LES INFRASTRUCTURES

RECONNAÎT la qualité du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012 (PDGMR) et des propositions qu'il contient en vue de répondre aux objectifs de valorisation de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

REMERCIE les citoyens et les représentants d'organismes du milieu environnemental, du monde municipal et universitaire et du secteur industriel qui ont participé en grand nombre à cet exercice de consultation pour faire part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, lors de l'assemblée publique d'information du 15 mai 2008 et des trois séances publiques de consultation tenues les 9, 11 et 12 juin 2008.

REMERCIE les gestionnaires et les professionnels de la Direction de l'environnement et du développement durable du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et tous leurs consultants qui ont participé aux travaux de la commission, pour la qualité de leurs présentations et de leurs interventions lors des assemblées publiques et des séances de travail.

APPUIE le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012.

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES au conseil d'agglomération de Montréal au terme de ses travaux et après analyse des commentaires et des propositions du public :

CONSIDÉRANT que le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012 (PDGMR) s'inscrit dans la démarche de planification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la communauté métropolitaine de Montréal adopté en juin 2006 ;

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain adhère aux principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* qui définit les mesures à mettre en place par les autorités locales en vue d'atteindre les objectifs de 60% fixés en matière de valorisation ;

CONSIDÉRANT que ces objectifs interpellent tant les services corporatifs que les arrondissements, la ville centre et les villes liées en regard de leurs compétences respectives pour la réalisation du plan ;

CONSIDÉRANT la répartition des compétences en matière de gestion des matières résiduelles édictée par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) ;

CONSIDÉRANT le cadre budgétaire et financier de l'agglomération de Montréal ;

la commission recommande :

Considérations générales

R-1

Que le conseil d'agglomération de Montréal se prononce clairement en faveur de l'adoption, par les organismes publics, les entreprises privées et l'ensemble de la population, de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles mettant l'accent, dans cet ordre, sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, le compostage ou la valorisation, et ensuite seulement sur l'élimination des résidus ultimes, dans une perspective d'autonomie régionale.

R-2

Que le conseil d'agglomération de Montréal demande aux villes liées et aux arrondissements d'adopter des pratiques exemplaires à tous les niveaux de la gestion de leurs matières résiduelles, y compris dans leurs politiques d'achats;

R-3

Que le conseil d'agglomération de Montréal appuie la création d'une table de concertation qui permette aux intervenants des villes liées et des arrondissements de promouvoir et de mettre en commun leur expertise pour toutes les questions touchant la gestion des matières résiduelles, tout en reconnaissant les spécificités de chacun ;

R-4

Que le conseil d'agglomération envisage l'atteinte d'objectifs de valorisation plus élevés, mais qui demeurent réalistes en fonction des technologies qu'il sera en mesure de mettre en place ;

L'information, la sensibilisation et l'éducation (ISE)

La commission a pu constater l'adhésion massive de tous les groupes entendus à l'idée que les programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation sont essentiels et doivent être renforcés. Il se dégage aussi des témoignages entendus qu'il s'agit d'une tâche complexe qui nécessite une multitude d'approches et de moyens adaptés à chaque groupe ainsi qu'une coordination efficace des efforts de tous les intervenants (groupes environnementaux et communautaires, villes liées et arrondissements, agglomération, communauté métropolitaine, organismes gouvernementaux).

R-5

Que l'Administration double les budgets additionnels prévus au projet de PDGMR pour les activités de type information, sensibilisation et éducation (ISE), de 6, 5 à 13 millions de dollars pour les 5 prochaines années, soit une augmentation moyenne de 2,6 millions de dollars par année, et qu'elle en détermine la répartition conjointement avec les villes liées et les arrondissements;

R-6

Que le conseil d'agglomération reconnaisse l'importance du rôle que jouent les villes liées et les arrondissements, les associations locales, les Éco-quartiers et les groupes communautaires, au niveau des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation en mettant en place une table de partenariat et de concertation qui permettra la mise en commun de l'expertise développée par chacune de ces instances, tout en reconnaissant leurs spécificités. Les premiers mandats de cette table seront :

- de proposer une politique et des stratégies de communication afin de maximiser les ressources investies, notamment par l'harmonisation des outils de communication et la coordination des interventions auprès des différents groupes de la population;
- de favoriser des programmes d'éducation et de sensibilisation qui mettent l'accent sur le contact direct avec la population et qui sont dédiés à des clientèles spécifiques, en particulier les jeunes et les communautés culturelles ;
- de développer des outils de communication qui facilitent la participation des citoyens, qui sont facilement compréhensibles et harmonisés à l'ensemble du territoire de l'agglomération, compte tenu des mouvements de la population.

La réduction à la source

La commission constate l'unanimité des témoignages entendus relativement à l'importance de développer une plus grande sensibilité envers la consommation des ressources et elle adhère aux actions prévues à cet effet dans le projet de PDGMR. La commission souligne aussi l'importance pour l'agglomération de Montréal de travailler de concert avec les autres paliers de gouvernement sur la question de la réduction des emballages et les cibles fixées aux institutions, aux commerces et aux industries (ICI).

R-7

Que l'agglomération de Montréal intervienne auprès du gouvernement provincial pour qu'il adopte envers les ICI des objectifs plus ambitieux, à l'égard notamment de la réduction des emballages ;

R-8

Que l'agglomération de Montréal encourage les milieux institutionnels et les commerces à mettre en place une stratégie de promotion de réduction des matières résiduelles et favorise le développement d'un programme de reconnaissance environnementale des entreprises qui se distinguent pour leurs bonnes pratiques en matière de réduction à la source ;

Le réemploi

La commission note que l'encouragement au réemploi est unanimement soutenu par les groupes entendus. Elle constate aussi la place importante des entreprises d'économie sociale dans ce secteur d'activités et l'intérêt d'aménager un cadre qui permettra leur coexistence avec les entreprises privées qui agissent aussi dans ce domaine. La commission adhère aux principales actions prévues dans le PDGMR à cet égard.

R-9

Que le conseil d'agglomération confirme le rôle privilégié des entreprises d'économie sociale dans le domaine du réemploi et structure un partenariat avec elles afin de :

- leur donner les outils nécessaires à leur développement ;
- convenir d'un mode de gestion du secteur du réemploi ;
- s'assurer de l'efficacité de leur action.

Le recyclage

La commission a pris note du scénario privilégié par le projet de PDGMR pour la collecte des matières recyclables, qui propose la collecte pêle-mêle et en vrac. Cette approche serait la plus susceptible de faciliter la collecte pour le citoyen et d'en réduire les coûts pour les villes liées et les arrondissements responsables de ces services, tout en permettant l'atteinte d'un taux de récupération élevé.

La commission estime également que la situation propre à chaque ville liée et arrondissement doit être considérée et que tous doivent participer à la discussion quant au choix des solutions qui seront retenues en matière d'outils de collecte. S'il faut agir

collectivement, il faut aussi reconnaître les spécificités locales et encourager les pratiques qui ont fait leurs preuves.

La commission note l'accord généralisé aux efforts pour améliorer les outils et les services de collecte mis à la disposition de la population et pour faciliter la récupération de diverses manières, notamment en introduisant des normes de construction et de rénovation prévoyant l'aménagement des espaces et des équipements requis.

La commission a aussi pris note de l'importance de souligner la responsabilité des manufacturiers face à leurs produits, notamment en les amenant à participer à l'effort de collecte des produits qu'ils mettent en marché, et elle rappelle qu'un projet de loi sur la responsabilité élargie des producteurs est attendu sur ce sujet d'ici un an pour certaines matières.

La commission insiste enfin sur la nécessité d'accentuer l'effort de collecte dans les espaces publics et d'harmoniser les outils de collecte dans ces lieux, à l'échelle du territoire de l'agglomération.

R-10

Que le conseil d'agglomération demande aux villes liées et aux arrondissements de considérer en priorité la facilité de participation des citoyens et la réduction des coûts dans le choix de leurs outils et de leurs systèmes de collecte ;

R-11

Que le conseil d'agglomération suggère aux villes liées et aux arrondissements d'agir sur leur cadre réglementaire afin de :

- mieux encadrer les collectes sélectives pour les encombrants et pour les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), notamment en faisant la promotion de la récupération et de la réutilisation de ces résidus auprès des entrepreneurs et des citoyens ;
- prévoir des espaces dédiés au recyclage dans toute nouvelle construction et dans les cas de rénovations majeures ;
- limiter l'élimination des résidus de CRD dans la collecte des ordures ménagères en favorisant l'utilisation des écocentres ;

R-12

Que le conseil d'agglomération appuie les démarches du gouvernement du Québec dans son projet de loi sur la responsabilité élargie des producteurs qui prévoit obliger les entreprises qui mettent en marché des produits ayant un caractère de dangerosité, à les récupérer et à les traiter à la fin de leur vie utile;

R-13

Que le conseil d'agglomération demande aux villes liées et aux arrondissements d'envisager la mise en place de systèmes de récupération et de recyclage dans les aires publiques et sur les rues commerciales, en prêtant une attention particulière à leur conception, leur apparence visuelle et leur couleur de manière à en faciliter le repérage et l'utilisation ;

R-14

Que, dans le but d'atteindre collectivement les objectifs de valorisation plus rapidement, le conseil d'agglomération incite les villes liées et les arrondissements à effectuer une seule collecte d'ordures ménagères par semaine ;

R-15

Que le conseil d'agglomération demande au gouvernement provincial d'imposer des mesures concrètes visant à limiter la fabrication et l'usage du plastique de type 6, tant que des solutions adéquates de traitement et de recyclage ne seront pas disponibles ;

Le compostage

La commission constate que le compostage émerge comme l'un des enjeux majeurs du PDGMR.

La commission a noté qu'un grand nombre d'intervenants déplorent la pauvreté des ressources et des moyens prévus en cette matière et réclament une action immédiate qui ne soit pas conditionnelle à la mise en place d'infrastructures lourdes et coûteuses.

La commission a constaté que plusieurs voix recommandent la multiplication des approches, des technologies et des projets pilotes compte tenu des spécificités propres aux villes liées et aux arrondissements.

La commission est d'avis que le choix des systèmes de compostage qui pourraient être retenus par les villes liées et les arrondissements dans le cadre de ces initiatives locales, devraient préalablement faire l'objet d'analyses de coût et de capacité, être ciblés, et répondre aux exigences réglementaires du ministère de l'Environnement.

La commission endosse l'avis des experts rencontrés selon lequel il est nécessaire de mettre en place des systèmes de collecte et de traitement régionaux pour compléter les initiatives locales de compostage, comme le démontrent les expériences vécues dans toutes les grandes villes nord-américaines.

R-16

Que le conseil d'agglomération accélère les démarches nécessaires à la construction des infrastructures régionales destinées au compostage, notamment celles menant à l'obtention des permis requis, en vue de devancer de deux ans leur mise en place sur le territoire de l'agglomération montréalaise.

R-17

Que parallèlement à ces démarches, le conseil d'agglomération s'assure de trouver des sites additionnels de traitement des résidus alimentaires de manière à pouvoir répondre à des demandes de traitement pour des capacités de 10 000 tonnes d'ici la fin de 2010 ;

R-18

Que le conseil d'agglomération confie à la Direction de l'environnement et du développement durable du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, la mise au point d'une grille de pondération qui permettra d'évaluer les demandes de traitement des résidus alimentaires. Cette grille sera soumise à l'analyse de la commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures ;

R-19

Que le conseil d'agglomération appuie la création d'un comité chargé d'étudier les demandes de traitement des résidus alimentaires en fonction de la grille de pondération ;

R-20

Que le conseil d'agglomération appuie et soutienne les initiatives financées localement en matière de compostage, en créditant aux villes liées et aux arrondissements, le coût de traitement par tonne payé par l'agglomération ;

R-21

Que le conseil d'agglomération encourage les villes liées et les arrondissements à pratiquer toutes les formes de compostage domestique ainsi que l'herbicyclage ;

R-22

Que le conseil d'agglomération encourage les collectes de résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus, dans le cadre de projets pilotes ;

La valorisation et l'élimination des résidus ultimes

Avec la question du compostage, celle de la mise en valeur et du mode d'élimination des résidus ultimes a suscité les interventions les plus énergiques devant la commission.

La commission a noté que plusieurs intervenants contestaient la définition même du « résidu ultime ». Un grand nombre d'intervenants ont aussi exprimé des réticences envers les grands équipements de traitement. À cet égard, la commission a tenu compte de la réalité des importantes quantités de matières qu'il faudra toujours traiter dans dix ans même si les objectifs de réduction, de réemploi, de recyclage et de compostage sont atteints, et elle a retenu l'avis des experts qui évaluent que certaines des nouvelles technologies proposées (gazéification) doivent être évaluées plus en détails.

La commission ne se prononce pas sur des technologies spécifiques. Elle estime que la Direction de l'environnement et du développement durable qui travaille en collaboration avec les spécialistes, devrait poursuivre ses recherches sur le sujet, en assurer le suivi sur

une base annuelle devant la commission et privilégier les technologies qui représentent le meilleur choix environnemental et économique pour l'agglomération de Montréal.

R-23

Que le conseil d'agglomération demande à la Direction de l'environnement et du développement durable de définir clairement dans son Plan directeur ce que sont les résidus ultimes de manière à ne pas y inclure les matières résiduelles qui peuvent être recyclées, réemployées et compostées.

R-24

Que dans tous ses calculs concernant la taille et le choix des futurs équipements de valorisation et d'élimination, le conseil d'agglomération privilégie toujours le recours aux approches des 3R et du compostage avant d'avoir recours à la valorisation et à l'élimination ;

R-25

Que le conseil d'agglomération envisage, en lieu et place d'un poste de transbordement, l'implantation de plus petites infrastructures de traitement de déchets ultimes localisées près des trois emplacements de compostage prévus dans le PDGMR ;

R-26

Que le conseil d'agglomération aille de l'avant avec le projet d'usine pilote de prétraitement, cette usine devant aussi servir à la récupération de la plus grande quantité possible de matières pouvant être recyclées ou compostées ;

R-27

Que le conseil d'agglomération demande à la Direction de l'environnement et du développement durable du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, de réaliser les études détaillées requises pour l'expérimentation des procédés thermiques et d'en présenter annuellement le bilan à la commission ;

Les infrastructures

Il est question de plusieurs types d'infrastructures dans le PDGMR. La commission a noté que certaines d'entre elles, comme les écocentres et les unités de compostage, suscitent l'approbation générale, et que tous s'accordent pour souhaiter l'accélération de leur construction.

La commission a relevé que la localisation de ces infrastructures y compris celles nécessaires au compostage, au transbordement ou au prétraitement, pose problème. La commission souligne ici l'importance de la concertation avec les citoyens et les organismes du milieu pour la localisation de ces équipements.

R-28

Que le conseil d'agglomération accélère la mise en œuvre de l'ensemble des infrastructures nécessaires au traitement des matières sur le territoire de l'agglomération ;

R-29

Que le conseil d'agglomération accélère la mise en place de quatre écocentres au cours de cinq prochaines années en vue de compléter le réseau en 2018, et envisage le recours à des solutions telles que le compactage afin d'améliorer l'efficacité de ces installations ;

R-30

Que, dans une optique d'équité territoriale et dans le respect des personnes concernées, le conseil d'agglomération s'assure que les infrastructures de gestion des matières résiduelles soient réparties sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal et localisées à une distance optimale des quartiers desservis de manière à réduire le transport et l'émission de GES et respecter le principe d'autonomie ;

Le financement

R-31

Que le conseil d'agglomération appuie les démarches de la communauté métropolitaine de Montréal auprès du ministère québécois de l'Environnement, en vue d'obtenir le financement nécessaire aux infrastructures de traitement des matières organiques et des résidus ultimes;

R-32

Que le conseil d'agglomération se dote des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des différentes actions du plan en créant un fonds dédié à la gestion des matières résiduelles ;

Le suivi

R-33

Que le conseil d'agglomération confie à la Direction de l'environnement et du développement durable la présentation à la commission, d'un bilan annuel de l'état d'avancement de l'implantation du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, en se basant sur le programme de suivi des plans de gestion de matières résiduelles existant.

Après la lecture, M. Applebaum demande un proposeur et un second pour adopter les recommandations. Sur une proposition de M. Jean-François Cloutier, appuyée par Mme Ginette Marotte, les recommandations sont adoptées à l'unanimité avec les deux corrections mentionnées précédemment.

5. Période de questions du public

Le président de la commission donne la parole aux personnes qui se sont inscrites à l'avance soit par téléphone ou courriel, ou qui l'ont fait en début d'assemblée.

Charles Thibodeau, ETS

M. Thibodeau s'interroge sur ce qu'il adviendra du compost créé. La commission a-t-elle recommandé à la ville de développer une stratégie à cet égard ? Il dit apprécier le fait qu'on demande la décentralisation à ce niveau, et souhaite savoir sur quel marché sera écoulé le compost produit.

M. Applebaum rappelle à M. Thibodeau que la ville distribue déjà du compost aux citoyens, et ce deux fois par année. Il précise que la commission n'a pas touché à cet aspect de la vente ou de la distribution du compost qui sera généré car on ne sait pas à ce moment-ci de quelles installations il sera question, ni comment elles seront gérées. Les décisions à ce niveau devront être prises ultérieurement.

Claude Beaulé, Vertal

M. Beaulé remercie la commission d'avoir eu une oreille attentive aux préoccupations des citoyens et des organismes. Il estime que l'ensemble des recommandations de la commission a touché les points les plus pertinents du plan.

Il souhaite faire une remarque au niveau des grosses infrastructures. Il rappelle à la commission que souvent dans les villes, on lie la construction d'une usine de traitement des matières résiduelles, quelles qu'elles soient, à des contrats d'approvisionnement qui incluent une clause de pénalité en cas de réduction des volumes acheminés. M. Beaulé veut s'assurer que dans les études qui seront faites ou dans les recommandations qui seront adoptées ultimement par la ville, il n'y ait pas de clause de ce genre qui lie le paiement de taxes des citoyens dans le cas où un volume de matières n'est pas acheminé dans 5 ou 10 ans. Il estime qu'en général, les grandes usines essaient d'avoir un approvisionnement assuré à long terme. Dans le cas où la responsabilité retombe sur la municipalité, c'est alors tout le monde qui en paie les frais.

M. Applebaum indique que la commission n'a pas regardé cet aspect-là. Il mentionne que c'est le service qui va décider exactement de quel type d'installations la ville aura besoin et quel volume de matières elle pourra traiter. Il rappelle que le transport et la collecte sont de la responsabilité des villes liées et des arrondissements alors que le traitement est de compétence d'agglomération.

M. Campbell Stuart ajoute qu'il espère que les suggestions faites seront suivies et qu'on aura alors la chance de cibler les montants dont on aura besoin dans l'avenir. Il estime qu'il faut être prudent avec ce genre de clause car dans le cas où une municipalité refuse les pénalités, le coût de la tonne de matières risque d'augmenter.

Stéphane Lebel, Pousse-Menu

M. Lebel se rapporte à la recommandation 21 et demande d'expliquer ce qu'on entend par « encourager toutes les formes de compostage domestique ». Il se réfère aussi à la recommandation 20 et demande si la ville peut accorder au citoyen un rabais lors de l'achat

d'un composteur ou lui accorder un crédit d'impôt.

Mme Marotte indique que pour toute forme de compostage, selon les arrondissements ou les villes liées, il y a toujours une forme de redevance qui est donnée, il y a une réduction du coût. Si la ville obtient des crédits, ça lui permettra de les retourner aux citoyens.

Coralie Deny, Conseil régional de l'environnement de Montréal (CREM)

Mme Deny mentionne d'emblée que de nombreux groupes environnementaux vont se réjouir du fait que plusieurs des recommandations adoptées ce soir répondent à la majorité de leurs revendications. Elle adresse une question principale sur les capacités de recyclage, puis une question d'éclaircissement sur le projet de poste de transbordement. Elle déplore qu'on ne mentionne nulle part une volonté d'augmenter et de dépasser les capacités de recyclage. Elle félicite la commission de mettre l'accent sur les 3R, mais elle aurait souhaité qu'on envisage une augmentation des capacités de recyclage pour 2012-2018, de l'ordre de 70 %, de 80% ou même de 85%.

M. Michael Applebaum souligne que la commission a eu plusieurs discussions sur le sujet et qu'elle a choisi de parler de moyens, plutôt que de parler de date et de pourcentage. Il cite en exemple plusieurs recommandations qui auront pour effet d'augmenter les capacités de recyclage. Le fait, par exemple, d'envisager une seule collecte de déchets par semaine, peut permettre d'augmenter les volumes de matières recyclées. La recommandation relative à l'accélération de la construction de nouveaux éco-centres et d'installations de compostage vont aussi dans le même sens. M. Applebaum fait valoir que la commission travaille dans le fond dans la même direction que le CRE de Montréal, mais en parlant de moyens plutôt que de date et de pourcentage.

Quant à la question d'éclaircissement que Mme Deny a adressée à la commission sur le poste de transbordement à la R-25, M. Applebaum invite Mme Marotte à apporter des explications, ce sujet l'ayant interpellée particulièrement. Mme Marotte précise que les membres de la commission ont estimé qu'il serait préférable de disposer de sites de traitement plus petits situés près des sites de compostage, plutôt que d'envisager une seule mégastructure dans l'est. Les membres souhaitent que le service puisse trouver des sites plus localisés, plus près des matières de manière à mieux servir la population, ce qui réduirait aussi le transport et la production de GES. M. Jean-François Cloutier ajoute que le fait d'avoir trois sites répond mieux aux objectifs d'équité territoriale et d'autonomie régionale.

Emilie Thuillier, Projet Montréal

Mme Thuillier remercie la commission du travail réalisé. À son avis, les recommandations de la commission reflètent bien les commentaires qui ont été exprimés tout au long des audiences et elle se réjouit que les recommandations proposées par Projet Montréal aient fait leur chemin. Elle demande des explications sur la proposition de création d'un fonds dédié à la gestion des matières résiduelles. Elle se demande si le fonds sera alimenté à partir d'une nouvelle taxe ou d'argent déjà collecté.

Mme Marotte explique qu'un tel fonds pourrait être créé à partir des budgets déjà attribués, en dédiant aux matières résiduelles, un montant fixe et récurrent. Le fait qu'il s'agisse d'un fonds dédié oblige l'administration à utiliser l'argent à cette fin uniquement.

Steve Erdelyi, Côte Saint-Luc

Le conseiller de Côte St-Luc se réjouit que la commission ait adopté les recommandations soumises par Côte-St-Luc et qu'un partenariat se soit établi entre les villes liées et les arrondissements.

Il soulève quelques points du projet de recommandations dont celui des sites de compostage. Il rappelle que Côte St-Luc réclame plusieurs sites locaux pour le compostage, et non des sites à l'extérieur du territoire montréalais. Il estime que plusieurs technologies existent qui pourraient être utilisées dans leur municipalité (les composteurs de Concordia) et qu'il y a plusieurs solutions au problème du compostage.

Il mentionne également l'intérêt de la recommandation R-15 qui suggère d'abandonner le plastique No 6. Il aurait aimé qu'une recommandation vise l'interdiction d'utiliser des sacs de plastique pour la collecte des feuilles mortes, comme suggère de le faire Côte-Saint-Luc. Il rappelle qu'un sac de plastique met 500 ans à se décomposer, par rapport à 5 semaines pour un sac de papier.

Enfin, M. Erdelyi soulève la question des redevances. Il mentionne que Côte-Saint-Luc a utilisé les 416 000 \$ reçus en redevances pour financer la collecte des matières. Ces sommes ont suffi pour payer les bacs bruns, les déliants et les bacs bleus de recyclage

pour l'ensemble de la population de Côte-Saint-Luc. Il demande que l'agglomération de Montréal qui a reçu 21,4 M\$ en redevances et en a dépensé 6M \$ pour la collecte des feuilles, utilise ces fonds pour améliorer l'environnement, en investissant dans des projets innovateurs.

M. Rouleau convient que la difficulté dans le dossier du compostage est de trouver des sites, car tout le monde veut commencer à instaurer des collectes de matières organiques. Il rappelle qu'à court terme, le service est prêt à dépanner les arrondissements et villes liées qui souhaitent amorcer ce type de collecte immédiatement sans attendre les grandes installations.

Sur la question du partenariat soulevé par M. Aderlyi, Mme Marotte ajoute que pour elle, le partenariat le plus important est le partenariat citoyen, car si le citoyen n'adhère pas au PDGMR, rien ne pourra être fait. Elle estime que la population doit s'approprier le dossier si l'on veut amorcer des changements majeurs en matière de recyclage et de compostage.

Enfin, M. Applebaum rappelle que la recommandation 20 vise à soutenir les initiatives locales en matière de compostage en créditant aux villes liées et aux arrondissements le coût de traitement par tonne payé par l'agglomération.

6. Période de questions des membres de la commission

Sans objet

7. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, le président rappelle que la commission déposera son rapport de consultation dans les prochaines semaines au conseil d'agglomération et qu'il appartiendra ensuite à cette instance et au comité d'exécutif d'y accorder les suites nécessaires.

Il remercie les responsables du service pour leur présence ainsi que tous les citoyens et groupes d'intérêt qui se sont présentés aux différentes séances publiques. Il remercie M. Alan DeSousa pour sa disponibilité et sa connaissance du dossier. Il remercie MM. Gravel et Lachance et leur équipe pour tout le soutien apporté. Il adresse ses remerciements aux membres de la commission. Enfin, il remercie, au nom de ses collègues de la commission, la secrétaire-rechercheuse, Mme Christiane Bolduc qui a soutenu, avec expertise, le travail des commissaires au cours des 14 séances de travail et des 5 assemblées publiques qui ont été nécessaires à l'étude du dossier.

À 21 h10, le président lève l'assemblée sur une proposition de M. Sylvain Lachance, appuyée par M. Jean-François Cloutier.

ADOPTÉ LE : 20 MAI 2009

« ORIGINAL SIGNÉ »

M. Michael Applebaum
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Mme Christiane Bolduc
Secrétaire-rechercheuse